

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2015

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire,

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Catherine - COURTOIS Nadine - BAILLY Monique - Monsieur BARITEL Cédric – Madame COGNARD Céline – Monsieur MALDEREZ Alain - Madame MILAN Marie-Laure – Messieurs MOREAU Didier - THEVENOUD Guy

Excusés : Madame MENDEZ Emmanuelle – Messieurs GEORGES Patrick - MEUNIER Julien

Madame BERTRAND Catherine est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 02 février 2015.

- COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2014 :

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur Burteau Gilles, Adjoint, et en l'absence du Maire, le compte administratif qui se résume ainsi :

A) BUDGET GÉNÉRAL :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées.....	517 723,86 €
- Recettes réalisées	649 343,55 €
- Excédent antérieur reporté	180 293,02 €
Total des recettes	829 636,57 €
Excédent de clôture	311 912,71 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées.....	249 130,00 €
- Déficit antérieur reporté	303 723,09 €
Total des dépenses.....	552 853,09 €
- Recettes réalisées	423 467,63 €
Déficit de clôture	129 385,46 €

Dépenses restant à réaliser..... 63 000,00 €

Recettes restant à réaliser

Déficit de clôture final..... 118 995,46 €

Excédent global pour les deux sections :192 917,25 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2015, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 311 912,71 €, d'une part à l'investissement pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 118 995,46 € (incluant les crédits reportés de 2014) ; d'autre part, le solde de 192 917,25 € en excédent de fonctionnement reporté.

B) BUDGET ASSAINISSEMENT :

- Section d'exploitation :

- Dépenses réalisées.....	40 715,09 €
- Recettes réalisées.....	54 471,92 €
- Excédent antérieur reporté	37 202,42 €
Total des recettes	91 674,34 €
Excédent de clôture	50 959,25 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées.....	26 671,00 €
- Déficit antérieur reporté	7 578,02 €
- Total des dépenses.....	34 249,02 €
- Recettes réalisées.....	44 364,18 €
Excédent de clôture	10 115,16 €

Excédent global pour les deux sections ... 61 074,41 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2015, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 50 959,25 € en excédent de fonctionnement reporté.

C) BUDGET COMMERCE :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées.....	10 471,07 €
- Recettes réalisées.....	13 345,00 €
Excédent de clôture	2 873,93 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées.....	8 590,96 €
- Déficit antérieur reporté	230 365,60 €
- Total des dépenses.....	238 956,56 €
- Recettes réalisées.....	238 956,75 €

Excédent de clôture

Excédent global pour les deux sections 2 874,12 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2015, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2 873,93 € en excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 2014 dont les montants sont identiques aux comptes administratifs.

- VOTE DES TAUX COMMUNAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Le Maire rappelle le pacte de solidarité financière et fiscale proposé par la Communauté de Communes du Clunisois et qui sera soumis au prochain conseil communautaire en mars 2015.

Le Conseil Municipal adopte le principe de ce pacte et vote les taux communaux des taxes directes locales pour l'année 2015 en leur appliquant une baisse de 2 % soit :

- 7,54 % pour la taxe d'habitation
- 12,49 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 37,73 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Cette baisse de taux est conditionnée à la compensation de 2% de la Communauté de Communes

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal décide des subventions à attribuer aux associations locales et extérieures qui seront inscrites au budget primitif 2015.

- ACCESSIBILITE MAIRIE :

Afin de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2015 pour le 15 mars, l'ATD a été sollicitée pour préparer une estimation des coûts d'accessibilité du bâtiment de la mairie pour répondre aux exigences réglementaires en terme d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public.

Les travaux envisagés portent sur la partie extérieure (création d'une rampe d'accès et d'une place de stationnement) et sur l'aménagement intérieur des locaux (mise aux normes de l'accueil du secrétariat et de l'espace sanitaire).

L'opération est estimée à 36 805 € HT pour laquelle il est sollicité la DETR et le FIPHFP.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

- **Travaux sanitaires camping** : La réception des travaux a été faite le 25 février 2015, avec réserves pour 2 entreprises.

- **Construction classe supplémentaire** : Le début des travaux est programmé pour le 02 mars 2015.

Le dossier sera présenté aux enseignantes qui seront associées au projet d'équipement des locaux et au prochain Conseil d'école.

- **Lotissement communal au carrefour RD14-RD54** :

Plusieurs hypothèses d'aménagement sont envisagées.

Une réunion avec le Cabinet MONIN-GELIN, concepteur du projet, et les concessionnaires de réseaux est prévue le 12 mars 2015 ; une réunion avec la Commission communale « Urbanisme » est fixée au 16 mars 2015.

Le Conseil Municipal décide de dénommer ce nouveau lotissement : Lotissement des Tilles (proximité avec le secteur cadastral du même nom) et de créer un budget annexe comme l'impose la réglementation.

- RACCORDEMENT ELECTRIQUE BATIMENT RUE DU PORTAIL :

Suite au certificat d'urbanisme délivré pour le bâtiment cadastré F 948 rue du Portail, le futur acquéreur demande le raccordement de ce local au réseau électrique. Le coût a été estimé par le SYDESL à 7 500 € dont un résiduel de 4 500 € à la charge du demandeur. Le Conseil Municipal confirme la demande de raccordement au SYDESL avec l'engagement financier du demandeur.

Du fait de l'absence de réseau d'assainissement, le local ne sera pas raccordé au réseau d'eau potable.

- QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions du Maire prises sur délégation du Conseil Municipal :

- pour les marchés de travaux de construction de la classe supplémentaire pour un montant total de 132 117,50 € HT ;
- pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension urbaine de la commune rue Lucie Aubrac avec la SCP MONIN-GELIN pour un montant de 8 240 € HT.

Le Conseil Municipal fixe les permanences du bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 09 avril 2015 (Vote du BP 2015)